

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillaume, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguét, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneç, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à AM Goujon
F. Térouté « « A. Buzaré,
AM Garangé « « F. Ballester
P. Guilbaudeau « « M. Foidart
L. Monnerie « « JJ Marteil
C. Pecchia « « P. Le Dro

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Mars 2017
Date de l'affichage : 22 Mars 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

2017_36 : Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2016

Rapporteur : AM Goujon

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif 2016 laisse apparaître :

- un excédent de clôture à la section de fonctionnement de 3 051 913,38 €
- un excédent de clôture en investissement de 637 539,78 €

Il sera demandé aux membres du Conseil :

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2016 pour **152 172 €** à la section d'Investissement du Budget primitif 2017.

- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2017 soit **2 899 741,38 €**

Pour la section d'investissement :

- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de **637 539,78 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des finances, personnel communal, et affaires économiques du 16 Mars 2017,

DÉCIDE :

Pour la section de fonctionnement :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2016 pour **152 172 €** à la section d'Investissement du Budget primitif 2017.
- De reporter le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2017 soit **2 899 741,38 €**

Pour la section d'investissement :

- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de **637 539,78 €**

Adopté par 25 voix pour et 5 voix contre (R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq) et 3 abstentions (P. Le Dro qui a procuration pour C. Pecchia et Viginie Robin-Cornaud.)

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 29 Mars 2017,
Le Maire,
Jo. DANIEL

